Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260202-6012026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame VIEL Christine et Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur ROYER Yann.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 6.01/2026 : DEVIS POTEAU INCENDIE LA THEAUDIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poteau incendie de la Théaudière, à la suite du contrôle des points incendie est considéré comme indisponible – PEI sans eau, il convient donc de procéder à son remplacement. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'EAU DU BASSIN RENNAIS en charge de la défense incendie, d'un montant de 3 843,06 € HT, soit 4 611,67 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE ce devis ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ;**
- **DIT que la dépense sera imputée au budget communal 2026 en section d'investissement au compte 2156 – Opération 33 - Sécurité incendie.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 JAN. 2026
- *Transmis au représentant de l'État le :* 02 FEV. 2026